



Secrétariat

president@lfw-blida.dz
sg-lfwb@lfw-blida.dz

- 1 - COURRIER ARRIVEE.
- 2 - COURRIER DEPART.
- 3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS.
- 4 - DIVERS.

Courrier Arrivée

- ✓ **Courrier de la F.A.F :**
 - A/S de la fiche de renseignements des ligues. **Noté.**
- ✓ **Courrier de la L.F.P :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.N.F.A :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier L.I.R.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**
 - Invitation à la cérémonie d'ouverture du séminaire des arbitres. **Remerciements.**
- ✓ **Courrier des L.F.W :**
 - De la **L.f.w – Tipasa**, Invitation à la cérémonie de clôture du séminaire des arbitres. **Remerciements.**
- ✓ **Courrier Direction Technique Zonale :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la WILAYA – D.J.S :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier Clubs :**
 - E-mail du C.S.A « **I.R.B.Soumaa** », A/S de la désignation de l'arbitre Mr SALAH Abderrahim. **Noté et transmis à la D.A.W.**
- ✓ **Courrier Divers :**
 - ✓ Demande de repos Mr. **ZOUAOUI Abdellatif** (arbitre). **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - ✓ Demande de repos Mr. **ARKAB Sid Ahmed** (arbitre). **Noté et transmis à la D.A.W.**

Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **Le Chef De Cabinet la wilaya de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **27 et 28 Janvier 2017**.
- Lettre transmise à. **Mr. Le D.J.S de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **27 et 28 Janvier 2017**.

Travaux des Commissions

Direction d'Arbitrage de Wilaya	Lu et Approuvé
Commission de discipline	Lu et Approuvé
Direction d'Organisation des Compétitions	Lu et Approuvé

Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.dz et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

AUDIENCES

Il est porté à la connaissance des clubs que toute demande d'audience au Bureau de Ligue devra être expressément motivée et déposée huit (08) jours avant la date de la réunion. Par ailleurs, seul le Président du CSA ou un membre élu de l'exécutif dûment mandaté pour représenter le club sera reçu en audience par le Bureau de Ligue.

E-MAIL des CLUBS

Les clubs sont tenus d'utiliser les e-mails mis à leur disposition lors de l'enregistrement des licences, pour toute correspondance adressée à la ligue.

FELICITATIONS

Le Président de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida, les Membres du Bureau Exécutif, les Commissions et le personnel administratif de la Ligue félicitent Mr. BENMEDJEBER Youcef Suite à son élection à la tête de la Ligue Inter Régions de Football, et lui souhaitent beaucoup de réussite dans sa mission.

LE PRESIDENT DE LIGUE
Mr. FERGANI ABDELHAFID

P/LE SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE
Mr. SALHI DJAMEL

Commission de Discipline

cd-lfwb@lfw-blida.dz

- Etaient présents :

- BELLIL Abderezzak.
- REZKI Messaoud.
- KAHOUL Ahmed.

- Courrier :

- Néant.

- Audience :

- Néant.

- Traitement des Affaires :

- Néant.

- Divers :

Article 145 : Annulation de la sanction

1. Les avertissements dont le nombre est inférieur ou égal à trois (03) infligés à un joueur avant la date du 1^{er} match de la phase retour sont annulés. La sanction pour un match ferme relative à quatre (04) avertissements infligés à un joueur reste maintenue, et elle est reportée à la phase retour.

2. A la fin d'une saison sportive, et à l'exception des amendes financières, les avertissements infligés aux joueurs et les sanctions relatives à la suspension d'un match ferme sont annulés. Ils ne sont pas reportés pour la saison suivante.

Article 135 : Régularisation d'une situation disciplinaire

Sur demande d'un club ou d'un joueur, la commission de discipline peut régulariser la situation d'un joueur n'ayant pas purgé la totalité de sa sanction.

Toutefois, le joueur encourt les sanctions suivantes : Pour une sanction de matchs dont le nombre est déterminé : - Un (01) match ferme de suspension en sus de la sanction initiale. Pour une sanction à temps : - Un (01) match ferme de suspension en sus du reste de la sanction initiale.

Article 133 : Absences des cadres administratifs et/ou médecins et entraîneurs aux séminaires et stages.

L'absence non justifiée des cadres administratifs, médecins et entraîneurs aux séminaires et stages organisés par la FAF, la ligue ou les autres structures entraîne la sanction suivante :

- ✓ Une amende de : - Vingt mille (20.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Article 143 : Responsabilité

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la Responsabilité exclusive des clubs.

Bulletin Officiel n° 17 du 29.01.2017
Direction Technique d'Arbitrage
dtaw-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 24.01.2017

Etaient Présents :

Mr. OUMERT	Mourad	Directeur Technique.
Mr. KABECHE	Lamine	Gestionnaire Administratif.
Mr. BOUSSETER	Sofiane	Formateur.
Mr. HOULI	Mustapha.	Membre.
Mr. ZEKRI	Boualem	Membre.
Mr. BENSALAH	Fadhel.	Membre.

Séance ouverte à 17h00 par Monsieur OUMERT Mourad, Président de la Direction Technique d'Arbitrage, qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **COURRIER ARRIVEE.**
- **FORMATION ET CAUSERIE.**
- **DESIGNATION.**
- **DIVERS.**

1 - COURRIER ARRIVEE :

• **Courrier Divers :**

- ✓ Demande de repos Mr. **ZOUAOUI Abdellatif** (arbitre). **Noté et transmis à la D.A.W.**
- ✓ Demande de repos Mr. **ARKAB Sid Ahmed** (arbitre). **Noté.**
- ✓ E-mail du C.S.A « **I.R.B.Soumaa** », A/S de la désignation de l'arbitre Mr SALAH Abderrahim. **Noté**

2 - FORMATION ET CAUSERIE :

- ✓ Cours hebdomadaires chaque Mardi et Jeudi.

3 - DESIGNATION:

- ✓ ¼ de Finale de la coupe Wilaya « Feu GHRIBI Rachid » - Seniors.
- ✓ 1/8 de Finale de la coupe Wilaya « Feu GHRIBI Rachid » - Jeunes.

4 - DIVERS:

EXTRAITS :

CIRCULAIRE n° 7 du 11 Novembre 2016

DE L'IFAB/FIFA

« Amendement approuvé »

1. Comportement antisportif

- **Sur un coup de pied de but, un joueur de l'équipe qui défend joue délibérément le ballon avant qu'il n'ait quitté la surface de réparation.**
- **Un joueur exécute délibérément une touche afin que le ballon ne pénètre pas sur le terrain.**

Il est demandé aux arbitres de se montrer vigilants et un joueur qui essaie délibérément de perdre du temps de ces manières doit recevoir un avertissement (carton jaune, CJ) ; l'arbitre doit ensuite accorder du temps additionnel pour le temps perdu.

Le Directeur Technique :
M. OUMERT.

Le Gestionnaire Administratif
L. KABECHE.

Bulletin Officiel n°17 du 29.01.2017
Direction d'Organisation des Compétitions
doc-lfwb@lfw-blida.dz

Séances du 24.01.2017

- Etaient présents :

RADJI Mohamed Directeur.
BENAOUDA Achour Membre

- Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- HOMOLOGATION.
- DESIGNATION.
- TRAITEMENT DES AFFAIRES.

1. - COURRIER ARRIVEE :

- Néant.

2. - HOMOLOGATION:

✓ **Mise à Jour 1^{ère} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « B » « U - 15 »</u>		
CSM	02 - 02	ASEC

✓ **Mise à Jour 4^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « B » « U - 17 »</u>		
USOM	04 - 01	CSM

✓ **Mise à Jour 6^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « B » « U - 20 »</u>			<u>Groupe « B » « U - 17 »</u>			<u>Groupe « B » « U - 15 »</u>		
CRMZ	01-01	MCGI	CRMZ	01-00	MCGI	CRMZ	01-01	MCGI

✓ **Mise à Jour 6^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « A » « U - 20 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 17 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 15 »</u>		
IRBOC	00-03	ASWH	IRBOC	02-00	ASWH	IRBOC	02-02	ASWH

✓ **Mise à Jour 9^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

<u>Groupe « A » « U - 20 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 17 »</u>			<u>Groupe « A » « U - 15 »</u>		
WMB	03-02	USMAA	WMB	01-02	USMAA	WMB	03-03	USMAA

<u>Groupe « A » « U – 20 »</u>			<u>Groupe « A » « U – 17 »</u>			<u>Groupe « A » « U – 15 »</u>		
USS	03-03	WRB	USS	01-00	WRB	USS	04-01	WRB

3. DESIGNATION :

- 16^{ème} Journée championnat « Honneur » - Seniors.
- 11^{ème} Journée « Gr – A » et « Gr – B » - Jeunes.

4. TRAITEMENT DES AFFAIRES:

- Néant.

LE DIRECTEUR

Mr. RADJI MOHAMED

LE SECRETAIRE

Mr. BENAOUA Achour

Article 15 : Obligations des clubs en matière d'organisation de match.

Le club sportif amateur est responsable du comportement de ses joueurs, officiels, membres, supporters ainsi que toute autre personne exerçant une fonction dans le club ou lors d'un match.

1. Le club sportif amateur recevant répond de l'ordre et de la sécurité dans l'enceinte du stade et dans ses abords immédiats avant, pendant et après le match. Il est responsable de tout incident qui pourrait survenir, ainsi que de l'insuffisance de l'organisation.

2. Néanmoins, le club visiteur ou le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs de désordre et de disfonctionnement constatés.

3. Le club recevant est dans l'obligation d'assurer l'ordre et la sécurité nécessaire au bon déroulement de la rencontre. Dans le cas où une rencontre n'a pas eu lieu pour insuffisance constatée par les officiels de la ligue, le club recevant encourt les sanctions prévues par l'article 50 du présent règlement.

4. Sans préjudice des indemnités financières qui seront demandées par le gestionnaire du stade, toute dégradation de matériel à l'intérieur du terrain ou dans les tribunes où dans l'enceinte du stade est sanctionnée par les dispositions du barème disciplinaire en vigueur.

5. Seules sont autorisées dans l'enceinte du stade, les ventes de boissons servies dans des gobelets en carton ou en plastique. La vente de boissons contenues dans des bouteilles en verre ou en plastique est interdite.

6. Sauf accord écrit entre les deux clubs, le club organisateur doit réserver aux supporters du club visiteur un minimum de dix pour cent (10%) de la capacité du stade. Cet emplacement doit être sécurisé, facile d'accès et séparé du public du club recevant.

7. Le club sportif amateur est tenu de réserver, un emplacement adéquat pour les journalistes et pour les officiels du club visiteur.

8. Le club recevant est responsable du contrôle de l'accès au terrain, des ramasseurs de balles et des membres de la presse (photographes).

9. L'espace adjacent aux vestiaires et celui menant au terrain sont exclusivement réservées aux joueurs, officiels des clubs en présence, et aux officiels de la ligue. L'accès est strictement interdit à toute autre personne n'ayant pas de lien direct et justifié avec la préparation et le déroulement de la rencontre.

En cas d'infraction à cette disposition, les officiels de la ligue sont tenus d'exiger le refoulement du ou des individus présents. A défaut, la rencontre est annulée et le club recevant (organisateur) est sanctionnée par :

- **Match perdu par pénalité ;**

o **Une amende de :**

- Trente mille (30.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Désignation

16^{ème} Journée Championnat « HONNEUR »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
OULED CHEBEL	R.C.Bir Khadem – I.R.B.Ouled Chebel	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
AMROUSSA	C.R.Amroussa – W.M.Boufarik	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
BAHLI (SOUMAA)	A.S.W.Hallouya – C.R.B.Oued Djer	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
MOUZAÏA	U.S.O.Mouzaïa – Guerrouaou A.C	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
BOUARFA	M.C.Bou Arfa – M.C.Glacière	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
OULED CHEBEL	C.S.Chebli – A.S.E.Chiffa	SAMEDI 04 FEVRIER 2017	Seniors	14H30
CHIFFA VILLE	I.R.B.Chiffa – U.S.M.Aïn Aïcha	SAMEDI 04 FEVRIER 2017	Seniors	14H30
BAHLI (SOUMAA)	I.R.B.Soumaa – I.R.E.Bouinen	SAMEDI 04 FEVRIER 2017	Seniors	14H30

Médecin et Ambulance

*Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football.
 Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 des Règlements du championnat de football amateur des divisions honneur et pré- honneur.*

Service d'ordre

*Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de toute rencontre de football.
 Si l'absence de sécurité est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 50 du Règlement du championnat de football amateur EDITION 2016.*

11^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - A »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BOUFARIK	W.M. Boufarik – A.S.W.Hallouya	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
GUERROUAOU	Guerrouaou A.C – U.S.Souakria	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BEN CHAABANE	W.R.Ben Chaabane – U.S.M.Aïn Aïcha	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BAHLI (SOUMAA)	I.R.B.Soumaa – I.R.B.Ouled Chebel	SAMEDI 04 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
OULED CHEBEL	C.S.Chebli – C.R.Amroussa	SAMEDI 04 FEVRIER 2017	U-20	//
			U-17	09H00
			U-15	11H00
//	I.R.E.Bouinen – R.C.Bir Khadem	<i>Annulées</i>		

11^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
OUED DJER	C.R.B.Oued Djer – C.R.Mouzaïa	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
CHIFFA COMMUNAL	A.S.E.Chiffa – A.S.Ansar	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BOUARFA	M.C.Bou Arfa – M.C.B.Oued El Alleug	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
MOUZAÏA	J.M.Mouzaïa – C.Sidi Madani	VENDREDI 03 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
CHIFFA VILLE	I.R.B.Chiffa – M.C.Glacière	SAMEDI 04 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
//	W.S.Médéa – U.S.O.Mouzaïa	<i>Annulées</i>		